



## Frais de scolarité 2018/2019

<b>Adhésion à l'association (par famille) : 35 €</b>		
La participation à l'orchestre est obligatoire et est incluse dans les frais de scolarité pour tous les cycles.		
	Meylan	Extérieur
<b>Frais de scolarité Cycle Orphéon</b>		
Harmonium	156	192
Explor-à-Vent (avec sessions instrumentales) <sup>(2)</sup>	270	408
A-Vent-Urier : FM orchestrale + sessions instrumentales	270	408
FM orchestrale + instrument	558	768
<b>Frais de scolarité Cycle NénupHarmonie</b>		
Orchestre + FM orchestrale + instrument	582	786
<b>Frais de scolarité Cycle Bo.Per.Cui.</b>		
Orchestre + FM orchestrale + instrument	594	804
<b>Frais de scolarité Cycle Gaston Baudry</b>		
Orchestre + FM orchestrale + instrument	612	846
<b>Frais de scolarité Hors-Cycle</b>		
Hors Cycle NénupHarmonie	636	798
Hors Cycle Bo.Per.Cui ou Gaston Baudry	834	1044
<b>Frais de scolarité Orchestres seuls<sup>(1)</sup></b>		
Harmonie (tous cycles)	60	60
Harmonie (tous cycles) (Étudiant/chômeur/handicapé)	20	20

(1) Règlement en une fois, pas de réduction applicable.

(2) Les élèves sont affectés dans un des cycles par le Directeur.

### Taux de réduction pour les familles.

2 élèves	0,95	0,95
3 élèves	0,90	0,90
4 élèves	0,85	0,85

Le règlement s'effectuera en début d'année sous 8 jours prélevé le 25 du mois soit 1 chèque en novembre, soit 3 chèques octobre, janvier, avril, soit 6 chèques octobre, novembre, janvier, février, avril, mai.

Le montant de ces droits est fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration. Ces droits de scolarité comprennent d'une part un droit d'inscription par famille et d'autre part, une cotisation par apprenti musicien.

**Pour information** : toute année musicale commencée est due. Vous recevrez la fiche de règlement annuelle ainsi que l'échéancier début octobre. A noter que les frais de scolarité orchestres ne sont pas dus si l'apprenti musicien paie un autre frais de scolarité.

**ECOLE DE MUSIQUE D'HARMONIE – ORCHESTRES D'HARMONIE**

Courriel : [espacemusicalgb@wanadoo.fr](mailto:espacemusicalgb@wanadoo.fr) – Internet : <http://www.harmonie-meylan.fr>

EMGB – Maison de la Musique – 4 avenue du Granier – 38240 MEYLAN – Tél. : 04 76 90 62 02

Association n° 7539 Loi 1901 Journal officiel du 02 août 1989

Siret : 313 975 682 00037 – APE : 8552Z